



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt, le 26 février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno CAFFIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Claude LEROY, Martine TELLIER,
Messieurs Bruno CAFFIN, Philippe PASCAL, Thierry BECHENNEC, Antoine WESTELYNCK, Marc VANDEPUTTE, Hervé VAZEILLES, Michel BINET.
Absents et représentés : MM Patrice VANDERMERCH (pouvoir à M. Marc VANDEPUTTE)
Absent : M. Alexandre REZE
Secrétaire de séance : Mme Martine TELLIER

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2019 qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Travaux

Prairie humide

Monsieur le Maire fait le point sur les premières réunions de lancement des travaux de requalification de la prairie humide pour laquelle un dossier de demande de subvention au titre du contrat de ruralité a été déposé et accepté avant l'été. Il précise que SMSO (Syndicat Mixte Seine-Ouest) sera assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune, a lancé une première consultation auprès d'entreprise d'espaces verts pour l'ouverture d'un chemin en zone humide. Après examen et analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise la moins disante : la société Alexandre le jardinier qui propose cette prestation pour un montant de 12 665 € HT soit 15 198 € TTC. Le Maire précise que cette somme est prévue au budget investissement 2020 sur le programme P54-2315.

Après échange, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société Alexandre le jardinier pour un montant de 15 198 € TTC.

Cour nord de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réalisation de la nouvelle bibliothèque sont maintenant terminés et que le lieu a été inauguré en janvier. Pour la réfection totale de la cour d'accès, une consultation a été lancée auprès d'entreprises de terrassement et travaux publics destinée à refaire les sols en béton désactivé et à gérer les eaux pluviales. Suite à cette consultation il est proposé au conseil de retenir les sociétés Augusto Goncalvo & Fils pour son offre à hauteur de 18 558 € HT soit 22 269,60 € TTC. Le Maire précise que cette somme est prévue au budget investissement 2020 sur le programme P55-2135.

Après échange, à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de retenir les propositions de la société Augusto Goncalvo & Fils pour un montant de 18 558 € HT soit 22 269,60 € TTC.

Installation de toilettes publiques

La décision d'implantation de toilettes publiques vient terminer l'aménagement de la cour nord de la mairie. Afin de simplifier ce type d'installation, une consultation d'entreprises spécialisées en mobilier urbain a été lancée. Il est proposé au Conseil de retenir la proposition de la société Mobilier Urbain Beaujolais qui propose une solution simple de fonctionnement et dont l'offre est, par ailleurs la moins chère : 21 460 € HT soit 25 752 € TTC.

Monsieur le Maire indique que cet investissement est prévu au budget sur le programme P35-2135.

Après étude et comparaison des différents devis, le conseil opte pour cette solution et retient la société MUB pour un montant de 21 460 € HT soit 25 752 € TTC.

Réfection de la terrasse de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la terrasse en composite de la salle des fêtes présente des dangers d'utilisation qui la rend inutilisable. Il indique que l'aménagement de la cour nord de la mairie permettrait d'envisager dans le même temps la réfection de cette terrasse avec notamment la possibilité de mieux négocier le prix puisque les travaux pourront être fait simultanément. Il est donc proposé de retenir la proposition de la société Augusto Goncalvo & Fils pour un montant de 11 147 € HT soit 13 376,40 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette somme est prévue au budget 2020. Programme P34-2313.

Après échange, à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de retenir les propositions de la société Augusto Goncalvo & Fils pour la réalisation de la terrasse de la salle des fêtes pour un montant de 13 376,40 € TTC.

Application de pénalités de retard

Monsieur Vandeputte qui a suivi les travaux de l'école dans le cadre du contrat rural rappelle les difficultés rencontrées par l'entreprise ENP, titulaire du marché et notamment le retard considérable pris par rapport aux engagements du marché. Ce retard, préjudiciable au bon fonctionnement de l'école et qui a engendré des frais importants pour la commune, conduit le Conseil Municipal à demander l'application des pénalités prévues au marché. Suite à une réunion entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entreprise ENP, le montant de ces pénalités a été calculé à hauteur de 18 644,08 €.

Après échange, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à la société ENP, seule responsable du retard supporté par la commune, 18 644,08 € de pénalité pour non-respect des engagements.

S.I.C.O.R.E.M.

Réuni le 03 février, le comité du Syndicat Intercommunal pour les collèges de la Région de Meulan a voté des modifications de ses statuts. Cette modification doit être validée par toutes les communes membres précise Antoine Westelynck, représentant de la commune de Brueil-en-Vexin. Elle porte sur trois articles.

- Article 1 : suppression de la commune de Seraincourt qui ne fait plus partie du Syndicat,
- Article 2 : suppression de la notion de restauration scolaire,
- Article 5 : modification du nombre de délégués par commune 1 titulaire et 1 suppléant au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants.

Après échange, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Personnel

Suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 02 décembre 2019,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif, en raison de la retraite effective au 31 décembre 2019 de Madame Brigitte Perrel. La suppression de ce poste sera soumis au Comité Technique Paritaire dans les meilleurs délais.

Cette décision modifie le tableau des emplois voté par le Conseil Municipal en date du 02 décembre 2019 qui devient le suivant à compter du 1^{er} janvier 2020 :

| EMPLOIS STATUTAIRES PERMANENTS | CATEGORIE | EFFECTIFS |
|---|------------------|------------------|
| SECTEUR ADMINISTRATIF Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| SECTEUR TECHNIQUE Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 4 |
| TOTAL | | 6 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif occupé par Madame Perrel et d'adopter la modification du tableau des emplois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Finances

Création et suppression de régies

Monsieur le Maire indique que la commune doit décider de divers points afin de régulariser sa situation au regard de l'organisation de ses régies. Il en donne les détails.

La régie de recettes n° 21003 « bibliothèque » en tant que « menues dépenses ». Elle regrouperait 2 régies de recettes (produits divers et bibliothèque) en une seule en intégrant un compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) et des moyens modernes d'encaissement.

La régie de recettes n° 21005 « produit divers » serait supprimée puisqu'elle serait désormais regroupée avec la régie n° 21003.

Enfin la régie d'avance que nous utilisons jusqu'à présent serait elle aussi modifiée pour intégrer un compte DFT. Dans le même temps, il est proposé que son montant soit ramené à 250 €. Somme qui devrait suffire aux besoins d'utilisation courante.

Dans le même temps, il est proposé au Conseil de nommer un nouveau régisseur en remplacement de Brigitte Perrel en la personne de Perrine Rousseau comme régisseur principal et Sandrine Brégent comme régisseur secondaire.

Ces points ne faisant pas débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Philippe Pascal, adjoint, et quitte la salle. Monsieur Pascal présente le compte administratif communal 2019.

Monsieur Pascal explique que les dépenses de fonctionnement, soit 468 578,55 €, sont en diminution de près 4% rapport à l'année 2018 soit près de 20 000 €. Ce qui est très positif et le résultat d'une gestion au plus près.

Il ressort de ce compte administratif communal 2019 un excédent cumulé de fonctionnement de 249 834, 51 €.

Concernant l'investissement, les dépenses s'élèvent à 725 071,71 € pour 538 166,78 € de recettes. L'analyse de la section d'investissement fait ressortir un reste à réaliser de 611 110,20 € en dépenses, et 335 549,35 € en recettes. L'excédent de 258 148,44 € dont une partie sera à reverser à la Communauté Urbaine, sera reporté à la section d'investissement 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif communal 2019 et décide de reporter au budget 2020 un excédent de fonctionnement de 35 549,35 €, les restes à réaliser de dépenses et de recettes d'investissement 2019 et l'excédent d'investissement 2019 pour 445 053,37 €.

Compte de gestion

Reprenant la présidence du Conseil, Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2020 émis par la perception et indique que les services de la perception et de la commune ont validé l'ensemble des opérations comptables et que le compte de gestion communal est conforme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte de gestion communal 2020.

Affectation de résultat

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats. Il rappelle que l'excédent de fonctionnement s'élève à 473 545,89 € et que le Conseil Municipal a décidé de reporter au budget 2019 la somme de 35 549,35 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019 de la façon suivante :

| | |
|---|--------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| Excédent de clôture au 31 décembre 2019 | 35 500,00 € |
| Résultat d'investissement | |
| Excédent de clôture au 31 décembre 2019 | 445 053,37 € |
| Affectation complémentaire en réserve | |
| Compte 1068 pour exécution du budget | 214 334,51 € |

Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de la commune et indique que les bases d'imposition notifiées pour 2019 devraient permettre une stabilité des revenus pour la commune.

Les bases prévisionnelles 2020 sont 1 554 000 pour la taxe d'habitation, 1 352 000 pour la taxe foncière et 26 500 pour la taxe sur le non bâti.

L'application des taux maintenus 6,26 pour la TH, 13,36 pour la TF et 38,35 pour la TFNB apportera de revenus prévisionnels à hauteur de 287 505 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,26 %
- Taxe foncière bâti : 13,36 %
- Taxe foncière non bâti : 38,35 %

Monsieur le Maire informe le conseil que la Taxe d'Habitation est votée pour la dernière fois en 2020 puisque sa suppression par la loi ne donnera plus au Conseil Municipal le pouvoir d'en voter le taux.

Vote des subventions communales

Monsieur le Maire rappelle dans quelles conditions la commune accepte de soutenir les activités des associations et les règles mise en place par le Conseil. Dans cet esprit, il propose que les subventions suivantes soient versées aux associations, collèges et lycée. Il rappelle que concernant les collèges et le lycée, le montant de 50 € par enfant est attribué dans la limite du montant de l'enveloppe votée. Ce montant vient en déduction des participations des familles brueilloises aux voyages organisés par ces trois établissements.

Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement et les baisses des dotations et subventions, il est proposé au Conseil de maintenir les attributions de subventions de 2019 mais de n'attribuer ces subventions que sur demande écrite intégrant un rapport d'activité, un bilan financier et un programme.

En ce qui concerne le Comité des Fêtes, il est proposé au Conseil de ne pas verser de subvention en 2020, cette association ayant perçue un solde de don de 1 933,16 € destiné à la commune.

En accord avec les responsables la subvention pour Vie Nouvelle n'est pas prévue à ce budget 2020, les activités de cette association étant en sommeil.

Ces subventions seront mandatées sur l'article 6574 du budget de fonctionnement à savoir :

- Coopérative scolaire : 200 €
- ACEMI : 270 €
- Amis de Brueil-en-Vexin : 1 500 €
- FNACA : 250 €
- Croix rouge : 400 €
- AVL3C : 1 500 €
- Collèges et Lycée : 900 €
- DDEN : 200 €
- Secours Catholique : 100 €
- ADAMY : 100 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que la subvention suivante soit attribuée :

- Caisse des Écoles article 657361 pour un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions désignées ci-dessus dans les conditions mentionnées.

Vote du budget communal

Monsieur le Maire présente ensuite le budget communal 2020 et précise au Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire. Il évoque pour 2020 un budget en retrait par rapport à 2019 mais supérieur à la moyenne des années 2015 à 2018 où il se situait entre 1,1 et 1,3 million d'euros.

Ainsi le budget 2020 proposé s'élève pour la section fonctionnement à 716 247,95 € incluant un excédent de fonctionnement 2019 repris pour 35 500 €.

Pour la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser de 611 110,20 € et des crédits votés au budget à hauteur de 348 925,75 € le budget d'investissement communal s'élève à 960 035,95 €.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil le programme d'investissements 2020 avec la clôture du Contrat Rural, le début des travaux de requalification de la prairie humide pour lesquels la commune a obtenu une subvention de 119 000 € dans le cadre d'un contrat de ruralité, l'aménagement de la cour nord de la mairie et l'installation des toilettes publiques, l'aménagement de la cour d'accueil de l'école, l'acquisition du « verger des Grillon », la réfection de la terrasse de la salle des fêtes...

Après avoir étudié l'ensemble des projets, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget communal 2020 proposé par le Maire au niveau des chapitres et qui s'équilibre à hauteur de 1 676 285,90 € et se répartit en 716 249,95 € de fonctionnement et à 960 035,95 € d'investissement.

Cession de terrain à un particulier

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un riverain du bois communal de la ruelle Saint Jean. Ce riverain souhaite acquérir une petite bande de terrain le long de la Montcient qui jouxte sa propriété. Monsieur le Maire indique au Conseil que compte tenu de la forme de la parcelle, cette cession ne présente pas d'inconvénient et pourrait simplifier l'entretien de cette partie du bois.

Après échange, le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession sous réserve que l'acheteur paye les frais de bornage et de notaire en plus de l'acquisition fixée au prix de 9,30 € le m².

Convention d'occupation précaire d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée A151, au lieu-dit « le Four à chaux » depuis que l'État a demandé à la commune de prendre la Cave aux Fées dans son patrimoine. Cette parcelle d'environ 3 810 m² est cultivée depuis plus de 20 ans sur environ 3 200 m² par la famille Emery. Il est proposé au Conseil Municipal d'établir avec ces occupants une convention d'occupation précaire afin de régulariser la situation. Cette convention précisera les conditions et le prix d'occupation. La proposition étant de fixer ce dernier à 50 € par an payable au 1^{er} janvier de chaque année.

Avant de conclure cette dernière séance, Bruno Caffin prend la parole pour remercier vivement l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail réalisé ces 6 dernières années. « Mes remerciements vont d'abord à ceux qui, comme moi, ne solliciteront pas les suffrages des électeurs le 15 mars prochain. Merci Claude Leroy pour ton implication forte auprès des anciens, trop souvent isolés. Tu as fait pour eux des choses formidables au nom de la commune sans jamais compter ton temps. En étant toujours disponible. Merci aussi pour ton travail à la bibliothèque. Ta présence ces 20 dernières années à mes côtés me renvoie au souvenir de Martial avec lequel j'avais eu aussi la chance de travailler et qui m'avait encouragé par ses conseils et son amitié ».

« Merci Hervé Vazeille pour ce que tu as apporté durant nos deux derniers mandats. Je sais que ton travail à la Cavale ne t'a pas toujours permis de t'investir comme tu aurais aimé le faire, mais tu as toujours été là quand il le fallait en t'impliquant notamment aux côtés de Marc dans la commission des permis de construire ».

« Mais je n'oublie pas naturellement Philippe Pascal, notre premier adjoint, qui a su nous représenter parfaitement à la Communauté Urbaine. Un travail difficile et très prenant. On a pris ensemble et toujours en phase beaucoup de décisions importantes autour de l'école, la crèche etc. J'ai beaucoup aimé travailler avec toi Philippe et cette complicité m'a permis de découvrir une personne riche et attachante ».

Puis Bruno Caffin s'est adressé à Martine Tellier, Michel Binet, Antoine Westelynck, Marc Vandeputte, Thierry Bechennec, « Merci à vous qui allez continuer le travail dans une nouvelle équipe municipale. Vous avez été exemplaires dans la réalisation de nos projets communs toutes ces dernières années en m'accordant votre confiance. Je me suis toujours senti soutenu par vous tous et nos rencontres ont toujours été positives, constructives même si parfois nos échanges ont été vifs. Nous avons tous formé une bonne équipe autour de valeurs communes au service de notre village.

Je voudrais aussi associer à ces remerciements l'ensemble du personnel de la commune et tout particulièrement Brigitte Perrel qui vient de prendre sa retraite. Nous avons travaillé ensemble en confiance pendant presque 20 ans. Je sais tout ce que je dois à son professionnalisme et à son dévouement pour la commune. Je souhaite bonne chance à Perrine Rousseau pour l'avenir et à tous ceux qui demain continueront à faire vivre notre village et ses habitants dans l'harmonie, la convivialité et la paix. Merci à tous. ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.